

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 04 décembre 2024

Date de convocation : 25 novembre 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Excusé
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	Présent
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Absente
	Suppléante	Nathalie JAMET	Absente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Présente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Excusée
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	Présent
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Frédéric PAILLOUX	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Absent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Excusé
	Suppléant	Stéphane PETIT	Excusé
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Excusé
	Suppléante	Agnès PERROT	Excusée
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Excusée
	Suppléant	Patrick DAVID	Excusé
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Excusé
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Excusé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Excusée
	Suppléant	Patrick BOURBON	Excusé
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Excusé
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Excusé
	Suppléant	Olivier PONROY	Excusé
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Absent
	Suppléant	Christophe MORIN	Absent
MÉOBECCQ	Titulaire	Dany BADET	Excusé
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	Excusée
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Excusé
	Suppléante	Martine BOPPER	Excusée
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Absente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Absente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante		
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Excusée

Membres en exercice	37
Membres présents	13
Pouvoirs	10
Gil AVEROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Dany BADET donne pouvoir à Patrice BOIRON	1
Marc BLANCHET donne pouvoir à Jacques BREUILLAUD	1
Eric FRESNEAU donne pouvoir à Jean PINIER	1
Tony IMBERT donne pouvoir à Jacky PINCHAULT	1
Lydie LACOU donne pouvoir à Catherine RUET	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Régis BLANCHET	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Christine RENAUDET donne pouvoir à Dominique TOURRES	1
Philippe YVON donne pouvoir à Christophe VANDAELE	1
Nombre total de votes comptabilisés	23

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Absente
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°2 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 Septembre 2024
- Point n°3. Débat d'orientations budgétaires par l'examen du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025
- Point n°4. Nouveaux CRST : point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation
- Point n°5. Validation du projet et du plan de financement 2025-2028 pour la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal de la CCVIB
- Point n°6. Validation de la 11ème opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2024 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue
- Point n°7. Approbation du plan de financement pour les missions d'animation des actions TVB pour 2025 - 2026
- Point n°8. Approbation du plan de financement pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC pour 2025
- Point n°9. Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour 2025
- Point n°10. Point sur l'avancement du programme LEADER : bilan de la 1ère phase des appels à projets et perspectives
- Point n°11. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG36 à compter du 1er janvier 2025
- Point n°12. Questions diverses / agenda.

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

JEAN PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 04 décembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18 heures à Jeu les Bois, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 13 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Patrice BOIRON (pouvoir de Dany BADET), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gilles AVÉROUS), Claude NIVET, Jacky PINCHAULT (suppléant de Gilles CARANTON) (pouvoir de Tony IMBERT), Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT) (pouvoir de Lydie LACOU), Dominique TOURRES (suppléant de Catherine DUPONT) (pouvoir de Christine RENAUNET), Christophe VANDAELE (pouvoir de Philippe YVON),

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIERE), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT, Frédérique MERIAUDEAU, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUNET (et son suppléant Patrick DAVID), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY), Bernadette VILLEMONT (et son suppléant Patrick BOURBON),

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Sylvie OBOUH-FEGUE (et sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2024 à Vendoeuvres

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2024

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 04 décembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18 heures à Jeu les Bois, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 13 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Patrice BOIRON (pouvoir de Dany BADET), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gilles AVÉROUS), Claude NIVET, Jacky PINCHAULT (suppléant de Gilles CARANTON) (pouvoir de Tony IMBERT), Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT) (pouvoir de Lydie LACOU), Dominique TOURRES (suppléant de Catherine DUPONT) (pouvoir de Christine RENAUDET), Christophe VANDAELE (pouvoir de Philippe YVON),

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIERE), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT, Frédérique MERIAUDEAU, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY), Bernadette VILLEMONT (et son suppléant Patrick BOURBON),

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Sylvie OBOUH-FEGUE (et sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Débat d'orientations budgétaires par l'examen du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE a lu oralement, en séance, le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la structure et de mettre en perspective les orientations fixées au profit du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2025 du syndicat mixte décline :

- le contexte de la structure,
- une rétrospective des finances et des ressources humaines sur la période 2018-2024,
- une analyse prospective pour l'année 2025.

Après la présentation de l'analyse prospective, il n'est pas prévu pour 2025 d'évolution de la contribution des EPCI qui se maintiendra donc à hauteur de 2,2941 €/habitant.

La contribution globale pour 2025 sera donc similaire à celle fixée en 2024, soit 204 466,25 euros, répartie par EPCI comme suit :

- Châteauroux Métropole : 173 004,96 €,
- Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 31 461,29 €.

Le Président a précisé que le ROB avait été préalablement présenté et validé par les membres du Bureau Syndical le 14 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE les dispositions proposées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,
- DEMANDE au Président de préparer le budget Primitif 2025.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 04 décembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18 heures à Jeu les Bois, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 13 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Patrice BOIRON (pouvoir de Dany BADET), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gilles AVÉROUS), Claude NIVET, Jacky PINCHAULT (suppléant de Gilles CARANTON) (pouvoir de Tony IMBERT), Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT) (pouvoir de Lydie LACOU), Dominique TOURRES (suppléant de Catherine DUPONT) (pouvoir de Christine RENAUDET), Christophe VANDAELE (pouvoir de Philippe YVON),

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIERE), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT, Frédérique MERIAUDEAU, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY), Bernadette VILLEMONT (et son suppléant Patrick BOURBON),

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Sylvie OBOUH-FEGUE (et sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Validation du projet et plan de financement 2025-2028 pour la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal de la CCVIB

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que la proposition de réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) à l'échelle de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne a été envisagée depuis fin 2023. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est positionné afin d'accompagner la CCVIB pour mener cette démarche.

Pour mémoire un ABC répond à plusieurs objectifs :

- Mieux connaître la biodiversité du territoire, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité ;
- Prendre en compte ces nouvelles connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme par exemple) ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques, les citoyens et habitants grâce à l'organisation de réunions, d'ateliers, de sorties nature, d'instances de concertation et ce, tout au long de la réalisation du projet.

La volonté de mener un ABC à l'échelle intercommunale de la CCVIB est également de s'inscrire dans la continuité de celui réalisé sur le territoire de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole. Cela permettra ainsi de couvrir l'ensemble du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour doter ce dernier de connaissances et d'arguments solides pour passer à l'action.

Ce projet a été soumis aux membres du Bureau Communautaire de la CCVIB lors de la réunion du 10 novembre 2023, celui-ci a émis un avis favorable de principe pour lancer la démarche et répondre à cet appel à projets par l'intermédiaire du Pays.

Il a été convenu que chaque commune participerait financièrement afin de couvrir une partie du cout de l'étude, à hauteur de 20 k€ à charge des communes, sur la base d'un cout estimé à hauteur de 1,50 €/habitant.

Pour répondre à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin de bénéficier des financements de l'Etat prévus jusqu'en 2024 à hauteur de 80%, plusieurs scénarios ont été envisagés. Il a été retenu le principe que ce soit le Pays Castelroussin Val de l'Indre qui assurera le portage du projet dans une démarche multi-partenariale. Le partenariat s'articulera autour de la CCVIB et des communes de son territoire, avec accord préalable de ces dernières. La majorité des communes a ainsi délibéré favorablement début 2024, il est rappelé en séance que la commune de Villedieu-sur-Indre n'a pas encore délibéré à ce jour.

Le calendrier prévoyait une réponse à l'appel à projet annuel de l'OFB au plus tard le 15 septembre 2024. Lors des échanges préalables, l'OFB a incité le Pays à prévoir l'ensemble des dépenses afférentes au projet d'ABC en étant le plus exhaustif possible, sans omettre aucune dépense : en effet le budget de l'Etat pour les prochaines années dédiées à cette thématique sera probablement en forte diminution.

L'OFB a également conseillé de fixer un calendrier précis d'élaboration de l'ABC ; celui-ci a ainsi été établi en concertation en intégrant les contraintes de réalisation afférentes aux études environnementales. Le calendrier prévisionnel d'élaboration de l'ABC à l'échelle de la CCVIB serait donc le suivant :

- début 2025 : recrutement du/des prestataires en charge de l'ABC
- mars 2025 - mars 2026 : Installation du projet dans le territoire – connaissance du territoire - promotion de l'ABC – fédération et implication des acteurs
- mars 2026 – mars 2027 : Mise en place des protocoles de prospection – lancement des démarches participatives – programme d'animations
- mars 2027 – mars 2028 : Prospections de terrain (scientifiques et participatives)
- mars 2028 – mars 2029 : Restitution – bilan – perspectives opérationnelles.

En cohérence le plan de financement global et détaillé par année a été préparé. Il prévoit des dépenses plus importantes qu'initialement envisagé, à hauteur d'environ 278 k€HT. Celui-ci comprendra également les frais salariaux de la chargée de mission environnement du Pays, en partie affectée sur le projet, ainsi que le recrutement ponctuel d'un/d'une stagiaire afin d'assister le Pays pour la réalisation de ce projet ambitieux.

Afin de couvrir l'intégralité des dépenses sans reste à charge pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre, il a été proposé à la Région de réserver une subvention complémentaire à celle de l'OFB dans le cadre du prochain CRST. Celle-ci sera mobilisée sur l'axe biodiversité, affectée au Pays Castelroussin Val de l'Indre dans le cadre de la Convention « Région-Territoires » signée à l'échelle du Pays.

Le plan de financement prévisionnel, intégrant le planning des dépenses et des recettes prévues chaque année, est ainsi le suivant :

Calendrier des dépenses		Calendrier des recettes			
Période	Montant	Année	OFB	Région - CRST	Communes
Mars 2025 – mars 2026	30 800 € 33 880 € (y/c charges indirectes)	2025	1 ^{er} acompte 30% : 73 340 €	Acompte 50% : 20 281 €	
Mars 2026 – mars 2027	60 000 € 66 000 € (y/c charges indirectes)	2026			Acompte n°1

Mars 2027 – mars 2028	100 000 € 110 000 € (y/c charges indirectes)	2027	2 ^{ème} acompte 40% : 97 784 €		Acompte n°2 (le cas échéant)
Mars 2028 – mars 2029	87 000 € 95 700 € (y/c charges indirectes)	2028			Acompte n°3 (le cas échéant)
		2029	Solde 30% : 73 340 €	Solde 50% : 20 281 €	Solde
TOTAL dépenses	277 800 € 305 580 € (y/c charges indirectes)	TOTAL subventions	244 464 €	40 562 €	20 552 €

Pour les communes la répartition des versements est proposée selon les modalités suivantes :

Pour les communes dont le montant total de la contribution communale est inférieur à 2 000 € -

Paielements en 2 fois en 2026 et en 2029 :

- Argy : 900 € - 1 acompte (450 €) et solde (450 €)
- La Chapelle-Orthemale : 147 € - 1 acompte (73 €) et solde (74 €)
- Chezelles : 687 € - 1 acompte (343 €) et solde (344 €)
- Méobecq : 575 € - 1 acompte (287 €) et solde (288 €)
- Neuillay-les-Bois : 1 014 € - 1 acompte (507 €) et solde (507 €)
- Saint-Genou : 1 442 € - 1 acompte (721 €) et solde (721 €)
- Saint-Lactencin : 627 € - 1 acompte (313 €) et solde (314 €)
- Sougé : 228 € - 1 acompte (114 €) et solde (114 €)
- Vendoeuvres : 1 634 € - 1 acompte (817 €) et solde (817 €)

Pour les communes dont le montant total de la contribution communale est supérieur à 2 000 € -

Paieement en 4 fois en 2026, 2027, 2028 et 2029 :

- Buzançais : 6 869 € - 3 acomptes (1 717 € x 3) et solde (1 718 €)
- Niherne : 2 343 € - 3 acomptes (586 € x 3) et solde (585 €)
- Villedieu-sur-Indre : 4 088 € - 3 acomptes (1 022 €) et solde (1 022 €).

L'ensemble du plan de financement et des dispositions proposées ont été présentées et validées par les membres du Bureau Syndical lors de la réunion du 14 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à la majorité (22 voix POUR, 1 voix CONTRE de Monsieur Xavier ELBAZ),

- PREND ACTE de l'ensemble des éléments présentés relatifs au projet de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal prévu de 2025 à 2028 à l'échelle de la CCVIB,
- APPROUVE le plan de financement pour la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal de la CCVIB,
- APPROUVE la répartition et le calendrier des versements par communes de la CCVIB permettant la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 04 décembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18 heures à Jeu les Bois, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 13 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Patrice BOIRON (pouvoir de Dany BADET), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gilles AVÉROUS), Claude NIVET, Jacky PINCHAULT (suppléant de Gilles CARANTON) (pouvoir de Tony IMBERT), Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT) (pouvoir de Lydie LACOU), Dominique TOURRES (suppléant de Catherine DUPONT) (pouvoir de Christine RENAUDET), Christophe VANDAELE (pouvoir de Philippe YVON),

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIERE), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT, Frédérique MERIAUDEAU, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY), Bernadette VILLEMONT (et son suppléant Patrick BOURBON),

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Sylvie OBOUH-FEGUE (et sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Validation de la 11^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2024 dans le cadre de la Trame Verte et bleue

Le 7 mars 2024, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a lancé son 11^{ème} appel à candidatures dans le cadre de l'opération « voulez-vous planter des haies ? ». Les agriculteurs, associations, entreprises, particuliers et collectivités territoriales intéressés avaient jusqu'au 14 avril 2024 pour déposer une candidature auprès du Pays.

À l'échéance de cette démarche, dix candidatures recevables ont été reçues.

Il est à noter que pour cette année 2024, un nouveau dispositif lancé par l'Etat, le Pacte en Faveur de la Haie, a pu être mobilisé pour accompagner et financer des projets importants portés par des agriculteurs ou exploitants ainsi que l'établissement Naturapolis. Ceux-ci sont au nombre de quatre sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, financés directement par ce nouveau dispositif : ils ne sont donc pas pris en compte dans les éléments présentés ci-après même s'ils ont été accompagnés par la chargée de mission environnement du Pays.

Les six autres candidatures retenues au titre de l'appel à projets 2024 du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont les suivantes :

Bénéficiaires	Type de projet	Commune - lieu-dit d'implantation
PATRIGEON Xavier	Boisement - 1300m ² Alignement d'arbres 80m Arbres fruitiers isolés 8 qté	Arthon - les Baudets
Commune d'Ardentes	Haie champêtre 2 rangs - 45m Arbres isolés - 11 qté	Ardentes - cimetière
PERICAT Thierry	Haie champêtre 2 rangs - 100m	Buzançais - la Perrière
GFA Maison Neuve	Verger - 1000m ²	Saint-Maur - la Maison Neuve
Commune de Sassierges-Saint-Germain	Compléments de plants (fruitiers) 27 qté	Sassierges-St-Germain
Commune de Mâron	Verger – 1500m ²	Mâron

Le plan de financement correspondant pour la mise en œuvre de cette nouvelle opération est le suivant :

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	TTC
Plants (TVA 5,50%)	2 885,08 €	3 043,75 €	Région CRST (80%) fournitures et prestation externe	4 000,00 €
Plants et fournitures (TVA 10%)	211,53 €	232,68 €		
Fournitures (TVA 20%)	991,88 €	1 190,25 €		
Frais de livraison (TVA 20%)	320,00 €	384,00 €	Bénéficiaires (20%) fournitures	893,34 €
Formation taille des haies	200,00 €	200,00 €	Bénéficiaires (20%) conseils et montage technique	893,34 €
Appui montage administratif et technique (en régie)	893,34 €	893,34 €	Pays (autofinancement)	157,34 €
TOTAL		5 944,02 €	TOTAL	5 944,02 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de la 11^{ème} opération « voulez-vous planter des haies ? »
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention régionale sur le nouveau cadre d'intervention n°4 des CRST « opérations collectives de plantations d'arbres et/ou de haies », à hauteur de 4 000,00 euros.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 04 décembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18 heures à Jeu les Bois, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 13 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Patrice BOIRON (pouvoir de Dany BADET), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gilles AVÉROUS), Claude NIVET, Jacky PINCHAULT (suppléant de Gilles CARANTON) (pouvoir de Tony IMBERT), Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT) (pouvoir de Lydie LACOU), Dominique TOURRES (suppléant de Catherine DUPONT) (pouvoir de Christine RENAUDET), Christophe VANDAELE (pouvoir de Philippe YVON),

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIERE), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT, Frédérique MERIAUDEAU, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY), Bernadette VILLEMONT (et son suppléant Patrick BOURBON),

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Sylvie OBOUH-FEGUE (et sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Approbation du plan de financement pour les missions d'animations des actions TVB pour 2025-2026

Dans le cadre de l'animation des actions sur la Trame Verte et Bleue (TVB) portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, de nouvelles demandes de subvention doivent être sollicitées pour poursuivre la mobilisation locale sur cette thématique, notamment en vue de poursuivre sur les prochaines années les opérations collectives « voulez-vous planter des haies ? ».

Dans le cadre de cette mission, les autres projets en perspective sur 2025 en cohérence avec les orientations budgétaires du Pays portent notamment sur :

- la poursuite de l'animation du pacte en faveur de la haie : accompagnement au montage de projets de plantation pour les agriculteurs, réalisation des demandes de subventions et de paiements ;
- le lancement sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, en lien avec les communes de son territoire, de la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communal afin de couvrir l'ensemble du territoire du Pays ;
- le lancement de l'étude sur les pollutions lumineuses et l'élaboration de trames noires : collecte de données à prévoir en régie, coordination ;
- l'accompagnement et l'incitation des collectivités à mener des projets en faveur de la biodiversité : cours OASIS, restauration de mares, gestion intégrée des eaux pluviales, végétalisation ;
- la poursuite du travail engagé sur les espèces végétales invasives : support de communication, appui technique, veille ;

- la veille aux appels à manifestation d'intérêt et appels à projets, notamment pour rechercher d'autres sources de financement et lancer de nouvelles initiatives (Observatoire du bocage ; plan mare ; gestion intégrée des eaux pluviales ; restauration des milieux en particulier pour les communes de la Vallée de l'Indre en lien avec l'actuel projet Plan National d'Actions - PNA).

Pour mener ces missions, il est proposé que le temps dédié à l'animation des actions TVB par la chargée de mission environnement soit maintenu comme depuis avril 2023 à hauteur de 35%. La période de financement, objet du plan de financement ci-dessous, porte sur la période du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2026.

En cohérence le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant euros TTC	Région - CRST	FEADER - LEADER	Participation des bénéficiaires et autofinancement du Pays (reste à charge)
Salaire brut + charges patronales 0,35 ETP Élodie JOLIVEAU	30 450,00 €	40 % (animation) 12 180,00 €	40 % (animation) 12 180,00 €	20 % (animation) 6 090,00 €
Matériel informatique	950,00 €		80% (matériel) 760,00 €	20% (Pays-matériel) 190,00€
TOTAL	31 400,00 €		31 400.00 €	

Concernant les prochaines opérations de plantations de haies, la participation des bénéficiaires pour la mission d'animation sera maintenue à hauteur de 20% du cout du projet (soit, avec les 20% sur les plants et fournitures, une contribution de 40% au total). D'où un taux d'aide fixé depuis 2022 à hauteur de 60% sur l'achat des plants et des fournitures, comprenant l'accompagnement par la chargée de mission environnement pour le montage administratif et technique du projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du poste (0,35 ETP) relatif à l'animation des actions TVB pour la période 2025-2026,
- AUTORISE le Président à solliciter à solliciter une subvention régionale sur le nouveau cadre d'intervention n°3 des CRST « restauration, préservation et valorisation des écosystèmes » à hauteur de 12 180,00 €, une subvention FEADER dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 12 940,00 €, et la participation des bénéficiaires pour la mission d'animation selon une part fixée à hauteur de 20% du cout de chaque projet de plantations soit 6 090,00 € ; le reste à charge du montant global de l'opération étant pris en autofinancement par le Pays.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 04 décembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18 heures à Jeu les Bois, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 13 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Patrice BOIRON (pouvoir de Dany BADET), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gilles AVÉROUS), Claude NIVET, Jacky PINCHAULT (suppléant de Gilles CARANTON) (pouvoir de Tony IMBERT), Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT) (pouvoir de Lydie LACOU), Dominique TOURRES (suppléant de Catherine DUPONT) (pouvoir de Christine RENAUDET), Christophe VANDAELE (pouvoir de Philippe YVON),

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIERE), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT, Frédérique MERIAUDEAU, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY), Bernadette VILLEMONT (et son suppléant Patrick BOURBON),

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Sylvie OBOUH-FEGUE (et sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Approbation du plan de financement pour les missions d'animations du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC pour 2025

L'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre est portée par le Pays Castelroussin Val de l'Indre depuis le 5 octobre 2018. Après six ans d'animation du site, le COPIL Natura 2000 du 15 octobre 2024 a validé le renouvellement par le Pays Castelroussin Val de l'Indre de l'animation pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour l'année 2025, le plan de financement des missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC est évalué sur la base de 65% du temps dédié à ces missions par la chargée de mission environnement.

De plus comme les années précédentes, la chargée de communication du Pays est affectée à 25% du temps sur les actions de communication pour l'animation du site Natura 2000.

En conséquence le plan de financement correspondant est le suivant :

Actions	Dépenses	Financeurs	Recettes
Dépenses salariales			
Animation 0,65 ETP	32 000 €	FEADER (60%)	78 630 €
Communication 0,25 ETP	11 550 €		
Suivis naturalistes	20 000 €		
Animation agricole	32 500 €	Région (40%)	52 420 €
Réalisation des diagnostics MAEC	35 000 €		
TOTAL	131 050 €		131 050 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre et de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour l'année 2025,
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre Val de Loire et du FEADER, conformément au plan de financement, et de signer tous les actes afférents ainsi que les éventuelles consultations publiques et ce, pour répondre aux missions confiées.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 04 décembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18 heures à Jeu les Bois, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 13 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Patrice BOIRON (pouvoir de Dany BADET), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gilles AVÉROUS), Claude NIVET, Jacky PINCHAULT (suppléant de Gilles CARANTON) (pouvoir de Tony IMBERT), Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT) (pouvoir de Lydie LACOU), Dominique TOURRES (suppléant de Catherine DUPONT) (pouvoir de Christine RENAUDET), Christophe VANDAELE (pouvoir de Philippe YVON),

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIERE), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT, Frédérique MERIAUDEAU, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY), Bernadette VILLEMONT (et son suppléant Patrick BOURBON),

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Sylvie OBOUH-FEGUE (et sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour 2025

Conformément à la décision prise lors du Comité Syndical du 02 octobre 2023, Thibault MOURIER est affecté à 100% sur les missions d'animation-gestion LEADER depuis le 15 septembre 2023.

Le plan de financement proposé pour l'année 2025 correspond à ce temps de travail de 1 ETP pour le poste animation-gestion LEADER au titre de la programmation 2023-2027. Il prend également en compte les modalités de calcul de l'animation-gestion fixée par la Région Centre-Val de Loire, autorité de gestion, basée sur un cout horaire de 29,29 euros.

En cohérence le plan de financement proposé est donc le suivant :

Dépenses	Montant € TTC	FEADER - LEADER	Autofinancement Pays
- salaire brut + charges patronales du chargé de mission : 1607*29,29 = 47 069,03 €			
- 1 ETP	47 069,03 €		
- couts indirects 15%	7 060,35 €	80 %	20 %
Total de dépenses éligibles	54 129,38 €	43 303,50 €	10 825,88 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement du poste animation-gestion LEADER pour 2025 au titre de la programmation 2023-2027,
- AUTORISE le Président à solliciter le FEADER sur la mesure 23 à hauteur de 80 % soit 43 303,50 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 04 décembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18 heures à Jeu les Bois, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 25 novembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 12 membres présents votants plus 10 pouvoirs, 1 membre présent (Xavier ELBAZ) n'ayant pas pris part au vote, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Marc BLANCHET), Patrice BOIRON (pouvoir de Dany BADET), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gilles AVÉROUS), Claude NIVET, Jacky PINCHAULT (suppléant de Gilles CARANTON) (pouvoir de Tony IMBERT), Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT) (pouvoir de Lydie LACOU), Dominique TOURRES (suppléant de Catherine DUPONT) (pouvoir de Christine RENAUDET), Christophe VANDAELE (pouvoir de Philippe YVON),

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIERE), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Gilles CARANTON, Catherine DUPONT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT, Frédérique MERIAUDEAU, Patrice PERRAT (et sa suppléante Martine BOPPER), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Nicolas THOMAS, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY), Bernadette VILLEMONT (et son suppléant Patrick BOURBON),

Absents : Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Sylvie OBOUH-FEGUE (et sa suppléante Séverine CHAUVIN).

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG36 à compter du 01 Janvier 2025

Par courrier du 18 décembre 2023, le Centre de Gestion a informé du renouvellement de son marché public d'assurances de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et/ou IRCANTEC).

Trois candidats ont répondu à la consultation. La Commission d'Appel d'offres du Centre de Gestion s'est réunie le 25 juin 2024 et a retenu la meilleure offre selon les critères d'attribution du cahier des charges.

Le marché d'assurance a été attribué à **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE** (assureur) & **SIACI SAINT-HONORE** (gestionnaire du contrat).

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre avait rejoint le contrat pour la période de 2020 à 2024.

Aussi, le Pays Castelroussin Val de l'Indre manifeste à nouveau son intérêt et souhaite renouveler la prestation de contrat d'assurance des risques statutaires pour la période de 2025 à 2028 selon les conditions identiques à celles retenues antérieurement.

Les conditions et garanties du contrat sont indiquées comme suit :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, non encore codifié ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que les risques statutaires peuvent être garantis au moyen d'un contrat d'assurance et que le Centre de Gestion propose un contrat groupe permettant de mutualiser les risques ;

Vu les propositions de taux d'assurance du contrat garantissant les risques statutaires retenu par le Centre de Gestion pour le contrat sur la période 2025-2028, à savoir :

- Assureur : GROUPAMA Centre Atlantique
- Courtier : Siaci Saint Honoré
- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.74%	☒
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.35%	☐
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	4.71%	☐

*Cocher la proposition retenue

Garanties IJ 90%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.21%	☐
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	4.86%	☐
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	4.29%	☐

*Cocher la proposition retenue

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C
Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.21%	☒
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.06 %	☐

*Cocher la proposition retenue

Garanties IJ 90%		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX*
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.09%	☐
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	0.95 %	☐

*Cocher la proposition retenue

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité (22 voix POUR, Monsieur Xavier ELBAZ, Président du Centre de gestion de l'Indre, n'ayant pas pris part au vote),

- AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de contrat,
- AUTORISE le Président à verser au Centre de Gestion un montant forfaitaire annuel défini par son Conseil d'Administration correspondant à l'adhésion à cette mission additionnelle et qui, pour information, s'établit à 45 € par an, suivant le nombre total d'agents (6) CNRACL et IRCANTEC.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE